



MAIRIE DE HOUX

(Eure et Loir)

Compte-rendu du conseil municipal
du **09/06/2023**

L'an 2023 et le 9 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de BRIAR Victor Franck Maire

M. BRIAR Victor Franck, Maire, Mmes : GUILY Muriel, TORCHON Elodie, MM : BINOIS Cyril, CHIBOIS Hervé, FOUQUET Jean-Luc, ROGER Philippe, ROUFFORT Patrick
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BERNARD Evelyne à Mme GUILY Muriel, TALON Anna-Maria à Mme TORCHON Elodie, M. LAPEYRONIE Bernard à M. BINOIS Cyril
Absent : M. MARTAUD Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 8

Date de la convocation : 02/06/2023

Date d'affichage : 02/06/2023

Secrétaire de séance : Mme TORCHON Elodie

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 14 AVRIL ET 3 MAI 2023

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le sujet suivant :

Délibération sur l'institution, la modification de taux et l'exonération de la taxe d'aménagement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce sujet à l'ordre du jour.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS réf : 2023_030

Monsieur le Maire présente les dernières demandes de subventions déposées par deux associations pour l'exercice 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conseil municipal du 9 juin 2023

Il est proposé d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- ADMR de Maintenon : 50 €
- Secours Populaire de Nogent-Le-Roi : 50 €
-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer à titre exceptionnel les -dites subventions

Précise que les crédits sont prévus au BP 2023

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

INSTITUTION, MODIFICATION DE TAUX OU EXONÉRATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Des explications complémentaires seront données lors du prochain conseil

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS

Des explications complémentaires seront données lors du prochain conseil

POINT SUR LES LOCATIONS

5 Rue du Val de Voise :

Les locataires ont déposés leur préavis, ils partent le 15 juillet 2023

Suite à la visite organisée le 12 mai 2023, la maison semble en bon état. Mr Le Maire propose donc de la remettre en location

Mr Roger demande dans quelle classe énergétique cette location est classée.

Mr Le Maire répond qu'il n'y a pas de soucis pour la location actuellement

2 Rue de l'Aqueduc :

Mr Le Maire informe le conseil que le prêt a été accordé. La signature chez le Notaire est programmée le 21 juin 2023.

Etant propriétaire à cette date, nous pourrons engager différents travaux. Ceux-ci seront validés en commission travaux.

Afin que le plus grand nombre soient présents il est décidé que celles-ci aient lieu les jeudis à 18h30. Il est demandé également qu'elles soient ajoutées à l'agenda Time Tree

POINT SUR LE PLU

M Le Maire explique que les avis des PPA sont favorables avec néanmoins des remarques. Il précise que pourtant des réunions avaient été organisées en amont par Parenthèse urbaine avec ces différents acteurs et qu'il n'y avait aucune remarque.

Il propose une réunion le jeudi 15 juin à 10h avec les PPA et Parenthèse urbaines.

Mr Roger demande s'il est possible de recevoir les annexes de ses avis.

Monsieur le Maire répond positivement à cette demande.

ARRIVÉE D'UN NOUVEL AGENT COMMUNAL

Mr Mathieu RIGAL remplacera Mr Gilles GAUDRON qui partira en retraite le 30 juin prochain. Il

intégrera l'équipe le 12 juin en tant que stagiaire pendant 1 an.
Mr RIGAL a de nombreuses compétences (espaces verts, bricolages, maintenances, management,...), il sera responsable de l'organisation des employés communaux.

14 JUILLET

La fête se déroulera le vendredi 14 juillet dans la cour de la mairie.
Un repas sera servi sur inscription à partir de 12h et une buvette sera ouverte à partir de 14h.
Des animations gratuites seront proposées aux habitants à partir de 14h : Maquillage, tatouages éphémères, structure de ballons, carrousel, château gonflable, crêpes...

BILAN DU NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le traditionnel nettoyage de printemps a eu lieu le samedi 3 juin.
Une dizaine de personnes étaient présentes. Peu de débris ont été ramassés, ce qui est plutôt bon signe pour la propreté de notre commune.
Il est cependant dommage que les flyers d'inscriptions aient été distribués si tard par Chartres métropole.

Questions diverses :

- Demande d'enrobé au 2 B rue du Val de Voise : accord
- Kermesse de l'école : 23 juin
- Remise des prix : 4 juillet
- Chien :

Mme GUILY signale qu'un chien aboie de manière répétée et qu'il serait fréquemment attaché. La SPA se serait d'ailleurs déplacée suite à un signalement du voisinage.

Mme Torchon se renseignera sur ce sujet

- Gazette :

Mme GUILY explique être déçue car des photos et une partie de son texte ont été supprimés sans l'en avoir informé.

M Le Maire propose que les BAT soient systématiquement envoyés aux personnes ayant participé à la rédaction des prochaines gazettes.

- Site internet :

Mme TORCHON explique avoir mis à jour le site internet. Elle demande à chacun de relire les rubriques les concernant (numériques, urbanisme, affaires scolaires, CPCF ...) afin de vérifier et de corriger certaines informations, si nécessaire.

- Bus lycée :

Mme TORCHON informe le conseil que les lignes de bus desservant le nouveau lycée ont été créées. Elle trouve dommage que l'arrêt de la Villeneuve ne soient pas desservis car cela impose aux lycéens, une longue marche afin de rejoindre le seul arrêt de la commune (Bas de la rue de la Mairie) ainsi qu'un problème de sécurité car il n'y a pas de trottoir sur une partie de la rue de l'Aqueduc. Une demande sera faite auprès de la région.

Il faut rester également vigilant sur les autres lignes : Une réunion d'information a eu lieu le 6 juin au lycée Joséphine Baker. M Le Maire a pu s'entretenir avec les responsables des transports de la région concernant la ligne 22. Nous espérons avoir été entendus.

- État des lieux salle socio :

Suite à quelques dégradations, Mme TORCHON rappelle au conseil d'être très vigilants sur les états des lieux entrant et sortant de la salle Socioculturelle.

- Interdiction au plus de 3.5 T :

Les panneaux ont été installés, il semblerait qu'il y ai eu un oubli concernant les dessertes locales et les convois agricoles

- Rue du château d'eau :

Mme GUILY demande s'il est possible de circuler en vélo dans la rue du château d'eau et précise que celle-ci est moins dangereuse que la rue de la mairie.

M Le Maire répond qu'il y réfléchit

- Récupérateur d'eau :

Mr FOUQUET propose que la commune s'équipe de récupérateur d'eau afin de subvenir aux besoins en arrosage.

Le conseil est d'accord sur le principe, reste à trouver l'équipement.

- Échange sur la préemption du lot n°4 :

M Le Maire informe de la décision du juge.

Au prochain Conseil, le dossier sera présenté dans le détail.

Séance close à 22H30

Le secrétaire



Le Maire

